


| | | |
|---|-----|--|
| DIRECTIVE | |  |
| Directive reprise du 8 juin sous COVID-19. | | |
| DIVLYC – MAN – DIR 1.xx | JMS | Mise à jour : 25.05.2020 |

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'adressent indifféremment aux deux genres. Pour faciliter la lecture, le genre masculin est retenu.

Validité

La présente directive est valable du 8 juin au 3 juillet inclus.

But

Garantir la sécurité sanitaire de toutes les personnes qui se rendront dans les bâtiments du lycée du 8 juin à la fin de l'année scolaire.

Principe

- Les présentes directives se basent sur la responsabilité individuelle de toutes les personnes qui fréquenteront le Lycée du 8 juin au 3 juillet.
- Les règles d'hygiène et de conduite (en particulier la distance de 2 mètres et le lavage des mains) sont respectées et elles s'appliquent à tout le monde

Règles de distanciation


- Le nombre maximal de personnes présentes simultanément dans une salle correspond au nombre de places de travail disponibles.
- Il est interdit de modifier l'aménagement des salles.
- Il faut éviter les attroupements d'élèves à l'extérieur des bâtiments, par exemple devant la porte d'entrée, en respectant le marquage au sol.
- Un comportement responsable et discipliné est attendu des personnes qui se déplacent à l'intérieur du bâtiment. Les mouvements de masse, les contacts inutiles et les attroupements doivent être évités.
- Il convient de respecter les panneaux réglant la circulation dans le bâtiment (porte d'entrée et de sortie, sens de déplacement, priorité,...)

Accueil

- L'accès au Lycée se fait par la porte principale. La désinfection des mains est obligatoire à chaque fois que l'on entre dans le bâtiment. Une station d'hygiène est installée dans le hall d'entrée.
- Les élèves se rendent immédiatement dans leur salle de classe.
- L'enseignant ouvre sa (ses) salle(s) et est présent 10 minutes avant le début du cours.

Règles d'hygiène

- Le lavage des mains est obligatoire au moins à l'arrivée, lorsque l'on sort ou entre dans une salle. Dans les salles sans lavabo, savon ou distributeur de papier, on trouvera un flacon de gel hydroalcoolique.
- Le lavage des mains est obligatoire avant et après utilisation d'objets et d'appareils accessibles au public et manipulés par plusieurs personnes (ordinateurs, livres, etc.)
- Le mobilier et le matériel technique sont désinfectés au moins chaque fois que l'utilisateur change. Des serviettes désinfectantes sont disponibles dans chaque salle.

| | | |
|---|-----|--|
| DIRECTIVE | |  |
| Directive reprise du 8 juin sous COVID-19. | | |
| DIVLYC – MAN – DIR 1.xx | JMS | Mise à jour : 25.05.2020 |

- Les enseignants et les élèves utilisent leur propre matériel (craies, feutres, livres, crayons, papier,...).
- La salle est aérée régulièrement, au moins 2 fois par demi-journée.
- Les enseignants et les élèves ne partagent pas de nourriture ni de boisson.
- Entre les personnes il n'y a pas de poignée de main, d'étreinte ou d'embrassade.
- Les enseignants et les élèves doivent éviter tout contact avec des personnes vulnérables.
- Le port du masque est recommandé quand la distance sociale ne peut être respectée (par exemple pour les cours de musique instrumentale)

Les pauses

Les pauses de 5 minutes se passent en classe. Les pauses plus longues peuvent avoir lieu en classe ou à l'extérieur dans le respect des règles (distance de 2 mètres entre les personnes et pas plus de 30 personnes par groupe. Il est autorisé de manger et de boire dans les salles pendant les pauses.

Les toilettes

- L'enseignant veille à ce qu'il n'y ait jamais plus d'un élève de sa classe qui se rende aux toilettes pendant les cours.
- Le nombre de personnes dans les toilettes est limité et doit être respecté.
- Le lavage des mains est obligatoire, toutes les toilettes sont équipées d'un lavabo, de savon et d'un distributeur de papier.

Départ

- Une fois les cours terminés, avant de quitter la salle, toutes les personnes présentes se lavent les mains et, si d'autres personnes occupent la salle dans la journée, désinfectent leur place de travail, y compris le matériel technique.
- Les élèves quittent immédiatement l'enceinte du Lycée.

Enseignants

Les enseignants veillent à l'application et au respect de ces directives. En particulier ils informent régulièrement les élèves de la nécessité d'appliquer les règles de distanciation et d'hygiène.

La Direction